

Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

Pour la période terminée le 31 décembre 2024

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Pour la période terminée le 31 décembre 2024

Fonds négociés en bourse BNI

FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI

Notes sur les énoncés prospectifs

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs portant sur le FNB, son rendement dans l'avenir, ses stratégies ou perspectives ou sur des circonstances ou événements futurs. Ces énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés à l'égard de nos croyances, plans, attentes, estimations et intentions. L'utilisation des termes « prévoir », « compter », « anticiper », « estimer », « supposer », « croire », et « s'attendre » et autres termes et expressions similaires désignent des déclarations prospectives.

De par leur nature, les énoncés prospectifs supposent que nous élaborions des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Par conséquent, il existe un risque que les projections expresses ou implicites contenues dans ces énoncés prospectifs ne se réalisent pas ou qu'elles se révèlent inexactes dans l'avenir. Divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions ou les événements futurs varient sensiblement par rapport aux objectifs, aux attentes, aux estimations ou aux intentions figurant dans les énoncés prospectifs. Ces écarts peuvent être causés notamment par des facteurs tels que les changements dans la conjoncture économique et financière canadienne et mondiale (en particulier les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des autres instruments financiers), les tendances du marché, les nouvelles dispositions réglementaires, la concurrence, les changements technologiques et l'incidence éventuelle de conflits et autres événements internationaux.

La liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs devraient soigneusement considérer les facteurs mentionnés ci-dessus ainsi que d'autres facteurs. Le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs et devrait être conscient que nous n'avons pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres circonstances, à moins que la législation applicable prévoie une telle obligation.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du FNB. Vous pouvez obtenir les états financiers annuels du FNB gratuitement, sur demande, en appelant au 1 866 603-3601, en communiquant avec nous par courriel à investissements@bnc.ca, en consultant notre site Internet au www.bninvestissements.ca, en consultant le site Internet de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, ou en communiquant avec votre conseiller. Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et les procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement par la direction

Objectif et stratégies de placement

Le FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI a comme objectif de placement de procurer un flux de revenu régulier tout en mettant l'accent sur la préservation du capital et en privilégiant des titres de créance conçus pour amasser des fonds dans le but de favoriser les impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et/ou de contribuer au développement durable. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement de titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de bonne qualité assortis d'une durée à l'échéance relativement courte. Il peut également investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada.

Lorsqu'il choisit les titres, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche ascendante; il choisit les émetteurs en fonction d'une analyse fondamentale. Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue également une analyse de crédit et une analyse ESG à l'égard de chaque titre. Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue également une analyse de crédit pour chaque titre qu'il combine à l'analyse ESG décrite au prospectus afin de déterminer la pondération du titre dans le portefeuille. Les enjeux ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (conformément aux enjeux ESG propres au secteur). Cette analyse peut notamment comprendre des aspects comme le rendement énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des eaux, la gestion des déchets, le capital humain, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la composition du conseil, la rémunération et la gouvernance financière.

Risques

Le risque global d'un investissement dans le FNB reste tel qu'il est décrit dans le prospectus simplifié ou les modifications de celui-ci, et dans l'aperçu du FNB.

Résultats d'exploitation

Pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2024, les parts du FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI ont produit un rendement de 6,97 % comparativement à 5,70 % pour l'indice de référence du FNB, soit l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada. Contrairement à l'indice de référence, le rendement du FNB est établi après déduction des frais et des dépenses. Vous trouverez des renseignements sur les rendements du FNB, qui peuvent varier principalement en raison des frais et des dépenses, à la rubrique *Rendements passés*.

La valeur liquidative du fonds a augmenté de 9,72 % au cours de la période, de 42,05 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 46,14 millions de dollars au 31 décembre 2024.

Au cours de l'année 2024, la courbe de taux s'est accentuée considérablement, avec des taux de court terme à la baisse et des taux de long terme à la hausse. Par exemple, les taux d'échéance de deux ans ont diminué de 0,96 % et ceux de 30 ans ont augmenté de 0,30 %. Du côté des secteurs, un rétrécissement généralisé des écarts de crédit a eu lieu et la plus grande variation est survenue du côté des obligations de société. Les écarts des provinces et des municipalités se sont aussi rétrécis, mais le mouvement fut moins prononcé que du côté des sociétés.

Dans ce contexte, le FNB a affiché un rendement supérieur à son indice de référence. Les principaux contributeurs furent les suivants : Durée (0,04 %), Courbe (-0,01 %), Secteur (1,44 %), Choix de titres (0,13 %).

Événements récents

Au cours de l'année 2024, la durée du fonds NSSB est demeurée au niveau de celle de l'indice de référence. Contrairement au début de l'année, la position sur la courbe est maintenant inversée, alors qu'à la fin de l'année le surpoids est du côté des obligations de 2 ans et le fonds est sous-exposé au terme de 5 ans. Dans un mandat en obligations de société, dont l'indice inclut aussi des obligations gouvernementales, le portefeuille sera naturellement surexposé au crédit de société.

Plusieurs banques centrales ont poursuivi leur détente monétaire au mois de décembre, mais la cadence pourrait ralentir dans les prochains mois. À l'instar de la Banque du Canada, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale ont allégé leur politique monétaire en réduisant chacune leur taux directeur de 0,25 % en décembre. La demande excédentaire dans l'économie sera stimulée davantage par les mesures avancées par Trump tandis que les tarifs douaniers pourraient accentuer les pressions inflationnistes déjà présentes. Le gros du travail de détente monétaire aux États-Unis semble passé, et il ne reste que des mises au point à apporter.

Au courant de l'année 2024, la composition du portefeuille en lien avec les facteurs ESG a peu changé par rapport à l'année dernière. Tous les émetteurs du portefeuille continuent de respecter au moins l'un des quatre critères ESG d'inclusion.

Au 31 décembre 2024, tous les émetteurs ou obligations en portefeuille respectaient au moins l'un des quatre critères ESG d'admissibilité du fonds, soit être une obligation d'impact (verte, sociale et durable), avoir une intensité carbone inférieure de 50 % à celle de l'indice de référence, avoir une note ESG supérieure à l'indice de référence ou bien finalement, avoir une note d'atténuation climatique supérieure à l'indice de référence.

Le Fonds a respecté sa stratégie ESG telle que divulguée au prospectus. Au cours de la période, aucun désinvestissement d'un titre en portefeuille n'a eu lieu matériellement en raison de la stratégie ESG du Fonds ou des exclusions normatives applicables.

Opérations entre parties liées

Banque Nationale Investissements inc. (le « gestionnaire ») est gestionnaire et promoteur du FNB. À ce titre, il a le droit de recevoir, en contrepartie des services qu'il fournit au FNB, des frais de gestion qui lui sont payés par celui-ci (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom du FNB, effectuer des opérations ou conclure des ententes faisant intervenir certaines personnes ou sociétés qui lui sont liées, dans la mesure où ces opérations ou ententes sont, à son appréciation, dans l'intérêt du FNB. La description des opérations ou ententes entre le FNB et une partie liée est fournie dans la présente section.

Les membres du groupe du gestionnaire peuvent obtenir une rémunération ou des marges en lien avec les services qu'ils fournissent au FNB BNI ou aux opérations qu'ils réalisent avec ce dernier, y compris en ce qui a trait aux opérations de courtage et aux opérations sur dérivés.

Fiduciaire

Le gestionnaire a retenu les services de Société de fiducie Natcan pour agir à titre de fiduciaire du FNB et a retenu les services de Trust Banque Nationale pour agir à titre de gestionnaire de portefeuille.

Courtier désigné

Le gestionnaire a conclu une entente avec Financière Banque Nationale inc. (« FBN »), une société affiliée à BNI, en vertu de laquelle FBN agit à titre de courtier désigné au regard du FNB. L'entente de courtier désigné conclue avec FBN est conforme aux conditions du marché.

Positions

Au 31 décembre 2024, les parts rachetables en circulation du FNB étaient détenues par les Fonds BNI suivants :

Fonds BNI	Propriété des parts rachetables en circulation du FNB %
Portefeuille Méritage Conservateur	7,8100
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié	4,0400
Portefeuille Méritage revenu Conservateur	9,7800

Les transactions entre les Fonds BNI et le FNB ont été menées dans le cours normal des activités. Le gestionnaire de portefeuille de ces fonds est Trust Banque Nationale inc.

Approbations et recommandations du comité d'examen indépendant

Le FNB s’est appuyé sur les instructions permanentes de son Comité d'examen indépendant, à l'égard d'une ou de plusieurs des opérations entre parties liées suivantes :

- a) l'achat ou la vente de titres de créance de gouvernements et autres que de gouvernements sur le marché secondaire auprès de courtiers liés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance au Canada;
- b) l'achat sur le marché secondaire de titres d'un émetteur lié qui ne sont pas négociés en bourse;
- c) l'achat sur le marché primaire de titres de créance d'émetteurs liés qui ne sont pas négociés en bourse et dont l'échéance est de 365 jours ou plus, sauf les billets de trésorerie adossés à des actifs.

Le gestionnaire a mis en œuvre des politiques et des procédures afin de s'assurer que les conditions applicables à chacune des opérations mentionnées ci-dessus sont remplies. Les instructions permanentes applicables exigent que ces opérations soient réalisées conformément aux politiques du gestionnaire. Ces dernières prévoient notamment que les décisions de placement liées à ces opérations entre parties liées doivent être prises libres de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune considération se rapportant à une entité liée au gestionnaire. De plus, les décisions de placement doivent correspondre à l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille, sans influence de considérations autres que l'intérêt du FNB, et doivent aboutir à un résultat équitable et raisonnable pour le FNB.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont payables au gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit au FNB en sa qualité de gestionnaire, notamment la gestion des activités et des affaires quotidiennes du FNB.

Le FNB verse des frais de gestion annuels de 0,25 % au gestionnaire du FNB en contrepartie de ses services de gestion. Ces frais sont calculés selon un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne du FNB avant les taxes applicables et sont versés mensuellement. Les frais de gestion couvrent principalement les services de gestion de placement et d'administration générale.

Rendement passé

Les rendements du FNB, présentés dans le graphique ci-dessous et calculés au 31 décembre de chaque année, sont fondés sur la valeur liquidative du FNB. Ils supposent que les distributions effectuées au cours des périodes présentées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du FNB. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais de vente, des frais de rachat, des distributions ni des frais facultatifs qui auraient pour effet de réduire les rendements. Le rendement passé d'un FNB n'est pas nécessairement indicatif de son rendement dans l'avenir.

Rendement annuel

Ces graphiques à bandes présentent le rendement du FNB pour chacun des exercices présentés et font ressortir la variation des rendements d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre, dans le cas du Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds ou le 30 juin, dans le cas du Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds, d'un placement effectué le 1^{er} janvier de chaque année ou à partir de la date à laquelle le FNB a été créé.



⁽¹⁾ Rendements pour la période du 10 février 2022 (début des opérations) au 31 décembre 2022.

Rendement annuel composé

Le tableau présente le rendement annuel composé du FNB pour chaque série qui existe depuis plus d'un an et pour chaque période indiquée terminée le 31 décembre 2024, par rapport au rendement de l'indice de référence suivant :

- Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada

FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis sa création
Parts du FNB ¹	6,97 %	–	–	–	3,51 %
Indice de référence	5,70 %	–	–	–	3,71 %

¹Début des opérations : 10 février 2022

La rubrique *Résultats d'exploitation* contient une discussion du rendement du FNB comparé à celui du ou des indices de référence.

Description de l'indice

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada est conçu pour être représentatif du marché des obligations à court terme du Canada. Il contient des obligations dont les durées résiduelles sont supérieures ou égales à un an et inférieures ou égales à cinq ans.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes comptables indiquées.

Actif net par part⁽¹⁾

Début des opérations : 10 février 2022

Période comptable terminée	2024 31 décembre	2023 31 décembre	2022 31 décembre
Actif net au début de la période comptable indiquée ⁽²⁾	9,78	9,46	10,00
Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation (\$)			
Total des revenus	0,34	0,32	0,26
Total des charges	(0,03)	(0,03)	(0,02)
Gains (pertes) réalisés(e)s	0,02	(0,08)	(0,11)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	0,34	0,38	(0,35)
Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation ⁽³⁾	0,67	0,59	(0,22)
Distributions (\$)			
du revenu net de placement (sauf les dividendes)	0,31	0,29	0,21
des dividendes	—	—	—
des gains en capital	—	—	—
remboursement de capital	—	—	—
Distributions annuelles totales ⁽⁴⁾	0,31	0,29	0,21
Actif net à la fin de la période comptable indiquée (\$) ⁽²⁾	10,14	9,78	9,46

Ratios et données supplémentaires

Période comptable terminée	2024 31 décembre	2023 31 décembre	2022 31 décembre
Valeur liquidative totale (en milliers de \$) ⁽⁵⁾	46 141	42 052	44 476
Nombre de parts en circulation ⁽⁵⁾	4 550 000	4 300 000	4 700 000
Ratio des frais de gestion (%) ⁽⁶⁾	0,28	0,29	0,26
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	0,28	0,29	0,27
Ratio des frais d'opérations (%) ⁽⁷⁾	—	—	—
Taux de rotation du portefeuille (%) ⁽⁸⁾	42,16	47,16	47,27
Valeur liquidative par part (\$)	10,14	9,78	9,46
Cours de clôture ⁽⁹⁾	10,16	9,78	9,44

⁽¹⁾ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités. L'actif net par part présenté dans les états financiers pourrait différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts. Ces écarts sont expliqués dans les notes afférentes aux états financiers.

⁽²⁾ L'actif net est calculé conformément aux IFRS.

⁽³⁾ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen de parts en circulation au cours de la période comptable.

⁽⁴⁾ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB, ou les deux.

⁽⁵⁾ Données au dernier jour de la période comptable indiquée.

⁽⁶⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges, incluant les taxes de vente, de la période comptable indiquée (à l'exclusion des frais de courtage, des autres coûts d'opérations de portefeuille et des retenues d'impôts sur les revenus de dividendes) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période comptable. Le ratio des frais de gestion inclut si nécessaire des frais de gestion provenant des titres de fonds sous-jacents, tel que décrit à l'article 15.2 du Règlement 81-106.

⁽⁷⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des frais de courtage et des autres frais d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période comptable. Le ratio des frais d'opérations inclut si nécessaire des frais d'opérations provenant des titres de fonds sous-jacents, tel que décrit à l'article 15.2 du Règlement 81-106.

⁽⁸⁾ Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période comptable. Plus le taux de rotation au cours d'une période comptable est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période comptable, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période comptable. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

⁽⁹⁾ Cours de clôture à la TSX au dernier jour de bourse de l'exercice.

Aperçu du portefeuille

Au 31 décembre 2024

Les principaux titres

	% de la valeur liquidative
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, échéant le 7 janvier 2027.....	5,3
Intact Corporation Financière, 2,85 %, échéant le 7 juin 2027.....	3,9
Banque Nationale du Canada, 1,53 %, échéant le 15 juin 2026.....	3,8
Hydro One Inc., 2,77 %, échéant le 24 février 2026.....	3,7
Banque de Montréal, 1,76 %, échéant le 10 mars 2026.....	3,2
Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, échéant le 8 mars 2027.....	3,2
Ontario Power Generation Inc., 3,32 %, échéant le 4 octobre 2027.....	3,0
Bell Canada, 2,20 %, échéant le 29 mai 2028.....	2,9
Toronto-Dominion Bank/The, 5,49 %, échéant le 8 septembre 2028.....	2,8
Bank of America Corp., Taux variable, échéant le 16 mars 2028.....	2,5
Ivanhoe Cambridge II Inc., 4,99 %, échéant le 2 juin 2028.....	2,5
OMERS Finance Trust Realty Corporation, 5,38 %, échéant le 14 novembre 2028.....	2,3
Altalink LP, 1,51 %, échéant le 11 septembre 2030.....	2,1
Banque Royale du Canada, 5,23 %, échéant le 24 juin 2030.....	2,1
Fédération des caisses Desjardins, 1,59 %, échéant le 10 septembre 2026.....	2,1
Toronto Hydro Corp., 2,52 %, échéant le 25 août 2026.....	2,1
CGI Group Inc., 3,99 %, échéant le 7 septembre 2027.....	1,9
Financière Sun Life Inc., Taux variable, échéant le 4 juillet 2035.....	1,9
TELUS Corp., 2,35 %, échéant le 27 janvier 2028.....	1,9
BCI QuadReal Realty, 4,16 %, échéant le 31 juillet 2027.....	1,8
407 International Inc., 6,47 %, échéant le 27 juillet 2029.....	1,7
Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2027.....	1,7
Dollarama Inc., 1,51 %, échéant le 20 septembre 2027.....	1,7
Fédération des caisses Desjardins, Taux variable, échéant le 23 février 2025.....	1,7
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net.....	0,6
	62,4

Total de la valeur liquidative..... 46 140 544 \$

Répartition par actif

	% de la valeur liquidative
Obligations corporatives.....	86,4
Obligations provinciales.....	5,0
Obligations municipales.....	3,4
Obligations étrangères.....	2,5
Obligations américaines.....	2,1
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net.....	0,6

Répartition par échéance

	% de la valeur liquidative
Moins d'un an.....	3,3
De 1 an à 5 ans.....	78,7
De 5 ans à 10 ans.....	11,7
Plus de 10 ans.....	6,3

Le tableau ci-dessus présente les 25 principaux titres du FNB. Dans le cas d'un fonds comportant moins de 25 titres, tous les titres sont indiqués.

L'aperçu du portefeuille peut varier en raison des opérations effectuées par le FNB. Une mise à jour trimestrielle est disponible. Veuillez consulter notre site Internet au www.bninvestissements.ca.



Architecture ouverte.
Possibilités infinies.



**BANQUE
NATIONALE**

INVESTISSEMENTS